





## La forêt domaniale de Saint Sever

Forêt royale depuis 1304, la forêt de Saint Sever est devenue domaniale (propriété de l'État) après la Révolution. Elle tient son nom de Sever, ancien pâtre du roi du Bessin, propriétaire de cette forêt au V<sup>ème</sup> siècle, devenu prêtre d'Avranches.

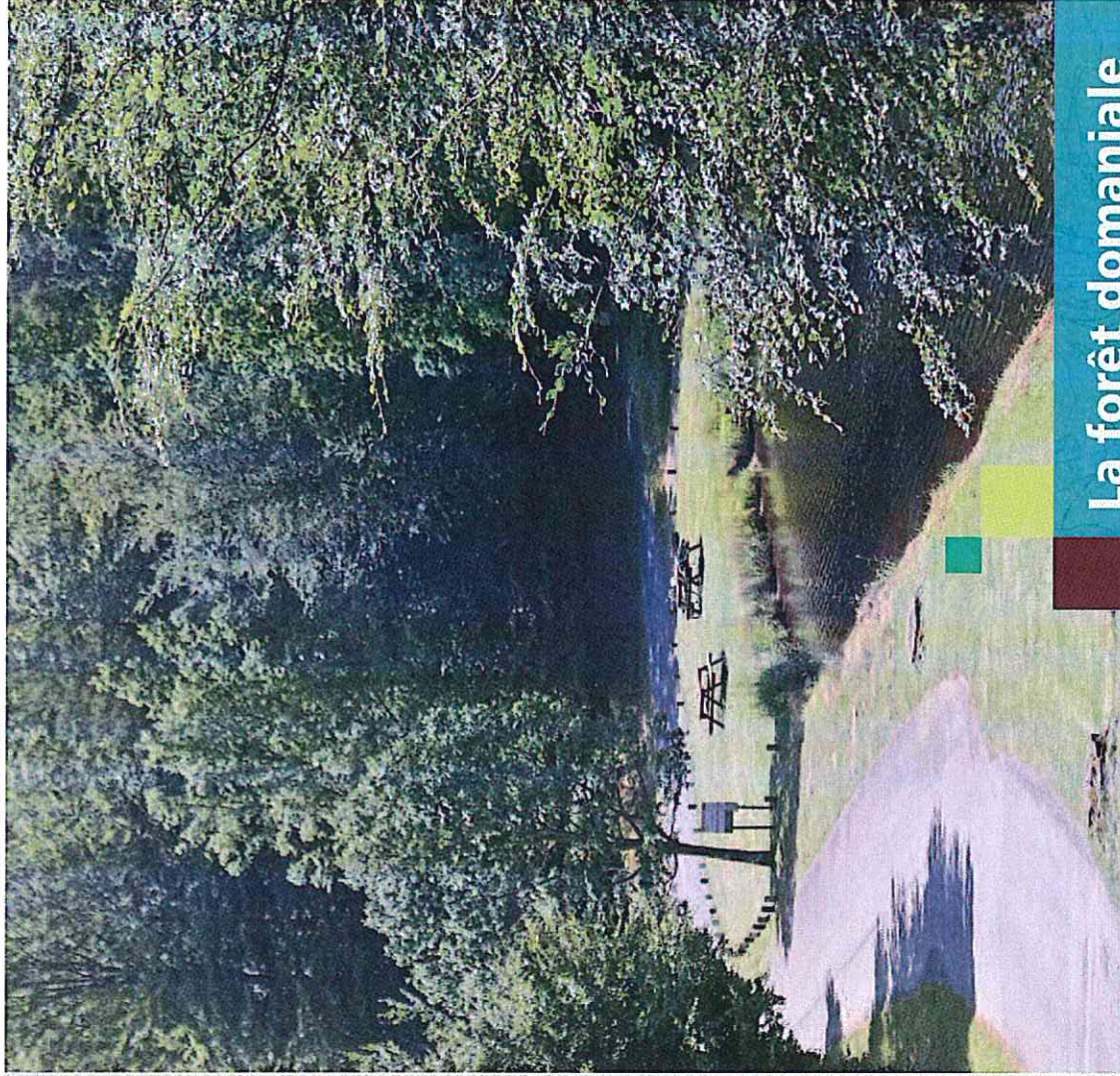
Cette forêt de 1589 ha située au cœur du bocage Virois entre Vire et Villedieu les Poêles occupe une série de collines séparées par de petits plateaux. La particularité de cette forêt réside dans l'existence de cuvettes qui parsèment les plateaux ainsi que de phénomènes d'engorgement d'eau engendrant zones marécageuses et tourbières appelées localement "houes", notamment dans l'est de la forêt.

Par sa surface, la forêt domaniale de Saint Sever est l'une des deux principales forêts du Calvados ouverte au public. Située dans un contexte de faible taux de boisement où l'identité rurale locale est forte (bocage), cette forêt qui possède en outre un intérêt historique (motte féodale) et une grande diversité de paysages représente donc un atout touristique pour le public. Aussi, on y trouve de nombreux circuits et équipements d'accueil permettant à tous de profiter de cet espace forestier. L'investissement initial et les frais afférents à l'entretien de toutes ces installations sont rendus possibles par le partenariat financier du Conseil Général du Calvados.

Enfin, une gestion raisonnée au regard de l'ensemble des enjeux écologiques y est menée et permet d'offrir une production de bois, feuillus et résineux, qui contribue à alimenter la filière bois tout en préservant la biodiversité. En parallèle, des mesures de gestion spécifiques sont mises en œuvre afin de préserver la biodiversité.

Comme toutes les forêts domaniales, la forêt domaniale de Saint Sever gérée par l'Office national des forêts est certifiée PEFC. Cette certification garantit ainsi des produits issus d'une "gestion forestière durable".

Conception et Impression : Imprimerie ONF Fortainbleau - Photo ONF - Mai 2012 IMPRIM'VERT



## La forêt domaniale de Saint Sever



Conseil Général du Calvados

Direction générale adjointe développement  
et environnement

25 boulevard Bertrand  
BP 20 520

14035 Caen Cedex 1  
Tél. : 02 31 57 14 14

environnement@calvados.fr  
www.calvados.fr



Office National des Forêts

Agence régionale  
de Basse-Normandie

Unité Territoriale de Saint-Lô  
19, route de Coutances

50180 Agneaux  
Tél. : 02 33 05 11 11

Fax : 02 33 05 63 11  
Mél : ut-st-lo-ndf@onf.fr

www.onf.fr



Certifié ISO 9001 et ISO 14001



Office National des Forêts